



SCI Brique

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	SCI Brique
Autres moyens d'identification	Céramique à l'argile
Famille du produit	briques de silice
Usage recommandé	Utilisé dans la construction des revêtements intérieurs des réservoirs résistant à la corrosion.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624
Numéro de la FDS	030

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 5; Irritation oculaire - catégorie 2B; Cancérogénicité - catégorie 1A; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Les dangers se réfèrent à la poussière générée par le produit par coupe, ponçage ou meulage.

Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

- H320 Provoque une irritation oculaire.
- H333 Peut être nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H350 Peut provoquer le cancer en cas d'inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseil(s) de prudence :

Identificateur du produit : SCI Brique - Ver. 4
Date de préparation : le 03 septembre, 2015
Date de la plus récente version révisée : le 04 mai, 2020

FDS No. : 030

Page 01 de 07

- P260 Ne pas respirer poussières.
 P264 Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P304 + P312 EN CAS D'INHALATION : Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
silice (quartz)	14808-60-7	> 50	dioxyde de silicone	
l'oxyde d'aluminium	1344-28-1	< 21	alumine	
silice (cristobalite)	14464-46-1	trace amounts		
silice (tridymite)	15468-32-3	trace amounts		

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Donner de grandes quantités d'eau à boire. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation : peut irriter le nez et la gorge.

En cas d'inhalation : à fortes concentrations peut causer des lésions pulmonaires.

En cas de contact avec les yeux : peut causer une légère irritation en tant que « corps étranger ». Un larmoiement, un clignement des yeux et une douleur légère temporaire peuvent se produire pendant le rinçage des particules dans l'œil par les larmes.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, système respiratoire.

Instructions particulières

Les symptômes d'œdème pulmonaire peuvent apparaître jusqu'à 48 heures après l'exposition.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Troubles respiratoires, troubles des yeux.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

Ne devrait pas dégager aucun produit de décomposition dangereux lors d'un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Si de la poussière est générée, éviter de respirer les poussières.

Précautions relatives à l'environnement

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter de produire de la poussière.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Si de la poussière est générée: éviter de respirer ce produit. Éviter tout contact avec les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : sec.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les limites concernant la silice sont comme suit, mais, comme ce produit est un solide, la silice est prévu seulement pour être respirable pendant la coupe, le ponçage, ou du broyage. Si le produit est coupé, sol, poncé, ou autrement travaillé d'une manière qui génère de la poussière, EPI approprié doit être porté et ces limites doivent être respectées.

OSHA PEL: TWA: 30 mg / m³ / (% SiO₂ + 2) (poussières totales)

OSHA PEL: TWA: 10 mg / m³ / (% SiO₂ + 2) (fraction respirable)

ACGIH TLV: TWA: 0,025 mg / m³ de masse respirable

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. TLV® = Valeur limite d'exposition. TWA = Moyenne pondérée dans le temps. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. Le niveau de risque de ce produit est relativement bas. Une ventilation générale est habituellement adéquate. Si de la poussière est générée: utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Non requis.

Protection des voies respiratoires

Si de la poussière est générée: porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et

Identificateur du produit : SCI Brique - Ver. 4

FDS No. : 030

Date de préparation : le 03 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 04 mai, 2020

Page 03 de 07

muni de filtres N100, R100 ou P100.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Jaune - brun pâle.
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	2930 °F (1610 °C) (silice (quartz)) (fusion); 2930 °F (1610 °C) (silice (quartz)) (congélation)
Point d'ébullition/Point initial	4046 °F (2230 °C) (silice (quartz))
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Ne brûle pas.
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	2.35
Solubilité	Insoluble dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Sans objet (cinématique); Sans objet (dynamique)
Autres informations	
État physique	Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Produit contient de la silice. Le contact avec l'acide fluorhydrique peut dégrader le produit.

Matériaux incompatibles

Produit contient de la silice. Le contact avec l'acide fluorhydrique peut dégrader le produit.

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Identificateur du produit : SCI Brique - Ver. 4
Date de préparation : le 03 septembre, 2015
Date de la plus récente version révisée : le 04 mai, 2020

FDS No. : 030

Page 04 de 07

Inhalation.

Toxicité aiguë

CL50 (Inhalation)

Si ce produit est coupé, la terre ou poncé, la poussière de silice respirable sera dégagée. Les effets aigus de l'exposition sont le plus souvent bénigne, bien que la toux ou l'irritation des yeux, du nez ou de la gorge peut entraîner dans certains cas. Il est important de noter que si exposé à une forte concentration de poussières respirables, des lésions pulmonaires et peut entraîner les symptômes et les effets peuvent être retardés.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Si de la poussière est générée par découpage, ponçage, meulage ou, la poussière peut être irritante pour les yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Si de la poussière est générée par découpe, sablage ou le broyage: peut causer irritation du nez et de la gorge. À fortes concentrations peut causer lésion pulmonaire.

Absorption par la peau

Sans danger.

Ingestion

Sans danger.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Si de la poussière est générée par découpage, ponçage, ou meulage: en cas d'inhalation : peut causer irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Si de la poussière est générée par découpage, ponçage, meulage ou: CIRC : Groupe 1 – Cancérogènes pour l'humain. ACGIH® : A2 – Probablement cancérogène pour l'humain. NTP : Reconnu cancérogène pour l'humain.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. NTP = National Toxicology Program.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : SCI Brique - Ver. 4
Date de préparation : le 03 septembre, 2015
Date de la plus récente version révisée : le 04 mai, 2020

FDS No. : 030

Page 05 de 07

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Enterrer dans une décharge autorisée selon les règlements fédéraux, provinciaux ou d'état et locaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT 2015. Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012. N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
DOT É.-U		Non réglementé		
IATA (transport aérien)		Non réglementé		
OMI (transport maritime)		Non réglementé		
TMD au Canada		Non réglementé		

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Ne sont pas spécifiquement énumérés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0

Selon : silice (quartz)

FDS préparée par B.E.R.

Numéro de téléphone (315) 782-3000

Identificateur du produit : SCI Brique - Ver. 4

FDS No. : 030

Date de préparation : le 03 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 04 mai, 2020

Page 06 de 07

Date de préparation	le 03 septembre, 2015
Date de la plus récente version révisée	le 04 mai, 2020
Indicateurs de révision	Révision 4 Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 04 mai, 2020: examiné et approuvé
Signification des abréviations	ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Avis	REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.